

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 15 octobre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/10/15-1/04

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Projets de contrats ruraux.

Les propositions qui suivent relèvent de l'action "Contrats communaux". Elles portent sur 12 projets de contrats ruraux avec les communes de Puisieux, Bussy-Saint-Martin, Crèvecoeur-en-Brie, Meilleray, Chevru, Passy-sur-Seine, Courtomer, Amponville, Garentreville, Sivry-Courtry, Rubelles et Presles-en-Brie. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 1 333 500 € sur les autorisations de programme 2009 et 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération N° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février approuvant le budget du Département pour l'année 2010.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- deuxième contrat rural de la commune de Puisieux,
- deuxième contrat rural de la commune de Bussy-Saint-Martin,
- deuxième contrat rural de la commune de Chevru,
- troisième contrat rural de la commune de Crèvecoeur-en-Brie,

- troisième contrat rural de la commune de Meilleray,
- troisième contrat rural de la commune de Courtomer,
- troisième contrat rural de la commune de Passy-sur-Seine,
- troisième contrat rural de la commune d'Amponville,
- troisième contrat rural de la commune de Garentreville,
- troisième contrat rural de la commune de Sivry-Courtry,
- troisième contrat rural de la commune de Rubelles,
- troisième contrat rural de la commune de Presles-en-Brie.

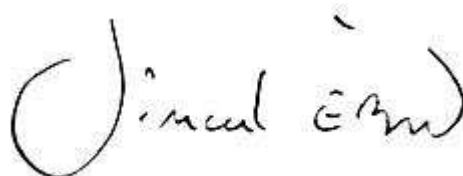
Article 2 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **1 333 500 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Puisieux,
- **105 000 €** au profit de la commune de Bussy-Saint-Martin,
- **129 500 €** au profit de la commune de Chevru,
- **105 000 €** au profit de la commune de Crèvecoeur-en-Brie,
- **105 000 €** au profit de la commune de Meilleray,
- **105 000 €** au profit de la commune de Courtomer,
- **105 000 €** au profit de la commune de Passy-sur-Seine,
- **105 000 €** au profit de la commune d'Amponville,
- **105 000 €** au profit de la commune de Garentreville,
- **105 000 €** au profit de la commune de Sivry-Courtry,
- **129 500 €** au profit de la commune de Rubelles,
- **129 500 €** au profit de la commune de Presles-en-Brie.
- de prélever, pour les communes de Puisieux et Bussy-Saint-Martin, ces crédits à hauteur de 210 000 € sur l'action « Contrats communaux », opération « Contrats ruraux 2009 »,
- de prélever, pour les autres communes, ces crédits à hauteur de 1 123 500 € sur l'action « Contrats communaux », opération « Contrats ruraux 2010 »

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délibération, au nom du Département,

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ